

FÊTONS L'ONTARIO — FOIRE AUX QUESTIONS

FÊTONS L'ONTARIO

Quelles sont les nouveautés connexes à Fêtons l'Ontario 2017?

- Il est possible, dans le cas de grands événements existants dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont d'au moins un million de dollars, de faire une demande de financement pluriannuel étalé sur deux ans (exercice 2017-2018 et exercice 2018-2019) dans la catégorie financement pluriannuel Fêtons l'Ontario 2017. Seule une demande doit être soumise pour les deux années, mais elle doit contenir les renseignements suivants relatifs à la première et à la deuxième année : les améliorations apportées, les indicateurs de rendement et les activités financières.
- Les demandeurs peuvent présenter une demande de financement du marketing à titre de dépense admissible pour le programme Fêtons l'Ontario 2017. Les demandeurs peuvent présenter une demande de financement pour les frais de marketing associés à leur projet d'amélioration (si le projet d'amélioration se prête bien au marketing), à l'événement lui-même, ou au deux. La demande de financement pour le marketing doit demeurer conforme à l'ensemble du plan de marketing de l'organisation.
 - Le financement au programme Fêtons l'Ontario 2017 pour les frais de marketing admissibles ne peuvent dépasser 15 pour cent du montant total de la demande de financement au programme Fêtons l'Ontario 2017.
 - Le financement du marketing sera octroyé uniquement pour les initiatives marketing visant les touristes effectuant un court séjour et qui sont de la province de l'Ontario (habitant à au moins 100 kilomètres de l'événement) ou de l'extérieur de la province de l'Ontario (c.-à-d., d'autres régions du Canada, des États-Unis, d'un autre pays).
- Nous invitons les demandeurs à tenir compte du 150^e anniversaire du Canada dans le cadre de leur planification. Pour les événements qui se dérouleront entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 décembre 2017, les organisateurs pourront considérer une activité d'amélioration qui célèbre le 150^e anniversaire du Canada – l'anniversaire de la Loi constitutionnelle de 1867, qui a établi la Confédération du Canada.
- Les demandeurs sont invités à identifier le secteur cible de leur événement. Une nouveauté cette année est l'occasion d'identifier les événements de secteur rural ou du Nord de l'Ontario, compte tenu de leur importance pour les économies locales.



Quelle est la définition d'un événement au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport?

Aux fins du programme Fêtons l'Ontario, le Ministère définit un événement comme un festival touristique ou une fête ouverte au public qui répond aux critères suivants :

- est organisé sous la forme d'une série d'activités au cours d'une période déterminée;
- a la capacité et l'ambition de croître pour devenir une attraction touristique à long terme;
- a une vocation touristique.

Le Ministère s'attend à ce que le financement accordé aux événements touristiques dans le cadre du programme Fêtons l'Ontario contribue à l'augmentation graduelle du nombre et des dépenses des touristes.

Comment le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport définit-il un touriste?

Dans le contexte de Fêtons l'Ontario, le Ministère définit un touriste comme étant une personne (y compris un résident de l'Ontario) qui parcourt 40 km ou plus (pour le trajet de l'aller) ou qui franchit la frontière de l'Ontario pour assister à un événement.

Les participants et les compétiteurs d'un événement qui parcourent 40 km ou plus (pour le trajet de l'aller) ou qui franchissent la frontière de l'Ontario pour assister à un événement ne sont pas considérés comme des touristes.

Comment définit-on rural et Nord de l'Ontario?

- Par Nord de l'Ontario on entend les districts d'Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming (voir la carte suivante).
- Les communautés rurales sont celles qui remplissent l'un ou plusieurs des critères suivants :
 - Avoir une population de moins de 100 000 personnes
 - Avoir une densité de population de 100 personnes ou moins par kilomètre carré.

Quelle est la différence entre la catégorie principale « Fêtons l'Ontario » et la catégorie « Fêtons l'Ontario Superproduction »?

Fêtons l'Ontario fournit un financement pour la programmation dans le cadre de projets liés à des événements nouveaux ou existants en Ontario en vue d'améliorer les programmes, les activités et les services et de soutenir les innovations qui conduiront à des améliorations à long terme, accroîtront la viabilité de l'événement et attireront davantage de touristes. Les demandes de financement pluriannuel Fêtons l'Ontario sont prises en compte.

Les demandeurs du programme Fêtons l'Ontario doivent démontrer comment leur événement :

- augmentera l'affluence et la couverture géographique;
- augmentera le nombre et les dépenses des touristes;
- s'améliorera en termes de qualité et de viabilité;
- renforcera l'image de marque touristique de l'Ontario au sein des marchés nationaux et internationaux;
- encouragera les courts séjours par les touristes dans une collectivité par l'entremise de la mise sur pied et de la commercialisation de forfaits (p. ex., rabais pour le théâtre, l'hôtel et le restaurant) et autres mesures incitatives;
- encouragera les touristes de la province et de l'extérieur de la province à effectuer un court séjour en Ontario.

La catégorie Superproduction de Fêtons l'Ontario comprend deux volets. Le volet « Candidature à un événement » soutient les frais de présentation de candidature pour obtenir les droits d'accueil d'un événement unique majeur ou d'un événement non récurrent sur une base annuelle en Ontario, mais qui se déplace dans les destinations hôtes au Canada ou à l'étranger, tandis que le volet « Accueil d'un événement » soutient les coûts liés à l'organisation d'un tel événement.

Ces événements doivent avoir une taille et une portée suffisantes pour attirer des touristes dans les collectivités de l'Ontario, pour attirer une exposition médiatique importante et pour faire le portrait de destinations de l'Ontario à l'échelle nationale et internationale. Les superproductions doivent présenter des dépenses de fonctionnement en espèces d'au moins un million de dollars.

Dans le cadre du volet Candidature, le ministère établira le financement accordé au cas par cas lors de l'évaluation des demandes. Les demandes devront contenir une justification sérieuse liée aux exigences de la candidature afin de légitimer le montant demandé.

Dans le cadre du volet Accueil d'événements, les demandeurs peuvent présenter une demande jusqu'à concurrence de 20 pour cent des dépenses en espèces admissibles

telles que décrites dans le budget de fonctionnement de l'événement Superproduction.

Consultez la dernière page de ce document pour obtenir de plus amples renseignements sur la catégorie Superproduction de Fêtons l'Ontario.

Les nouveaux événements sont-ils admissibles à un financement?

Oui. Les nouveaux événements peuvent présenter une demande si l'organisme qui les parraine ou l'organisation candidate existe et a un statut juridique depuis au moins un an en Ontario. Cependant les nouveaux événements ne sont pas admissibles au financement pluriannuel.

Les événements organisés sous forme de biennales (ayant lieu tous les deux ans) sont-ils admissibles à un financement?

Oui.

Les événements uniques sont-ils admissibles à un financement?

Oui. Les événements uniques sont admissibles au programme Superproduction de Fêtons l'Ontario, à condition que toutes les exigences soient remplies. Cependant, les événements uniques ne sont pas admissibles au programme principal Fêtons l'Ontario.

Puis-je soumettre une demande pour obtenir un financement pluriannuel?

Il est possible, dans le cas de grands événements existants dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont égales ou supérieures à un million de dollars, de faire une demande de financement pluriannuel (exercice 2017-2018 et exercice 2018-2019) dans la catégorie financement pluriannuel de Fêtons l'Ontario 2017. Les nouveaux grands événements et événements dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont inférieures à un million de dollars ne sont pas admissibles au financement pluriannuel.

Les grands événements existants peuvent toujours présenter une demande de financement d'un an au programme Fêtons l'Ontario 2017, pour l'exercice 2017-2018. Cependant, une seule demande par catégorie (financement d'un an ou financement pluriannuel) est acceptée.

Pour présenter une demande de financement pluriannuel, le candidat doit remplir la demande de financement pluriannuel de Fêtons l'Ontario 2017 ainsi que la trousse de renseignements additionnels qui fournit des renseignements sur l'organisation, l'événement et la planification pour les deux prochaines années, y compris les indicateurs de rendement et les résultats prévus. Ces projections devront être étayées à l'aide de méthodes de mesure de rendement fiables, d'argumentation détaillée et

d'évaluation des retombées économiques.

Les événements qui soulignent la fête du Canada sont-ils admissibles à un financement?

Les événements dont l'unique but est de célébrer les anniversaires (p. ex., les congés civiques ou nationaux et les anniversaires municipaux, y compris les journées nationales des autres pays ou nations) ne sont pas admissibles à un financement du programme Fêtons l'Ontario.

Cependant, les candidats ayant présenté une demande pour le programme Fêtons l'Ontario 2017 ont la possibilité de tenir compte du 150^e anniversaire du Canada dans leur planification.

Aussi, pour les événements qui se dérouleront entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 décembre 2017, les organisateurs peuvent choisir de thématiser leurs améliorations ou d'ajouter une amélioration ponctuelle qui célèbre le Canada ou le 150^e anniversaire du Canada.

Mon organisme supervise la tenue de plus d'un événement au cours d'une année civile. Peut-il présenter une demande pour chacun de ces événements?

Les organismes peuvent présenter une demande de financement dans le cadre du programme Fêtons l'Ontario uniquement pour deux événements par exercice. Chaque demande doit satisfaire à l'ensemble des critères obligatoires d'admissibilité.

Si mon organisme fait une demande pour deux événements, une des demandes aura-t-elle une incidence sur l'autre en termes de répartition des montants?

Non. Toutes les demandes seront évaluées en fonction des critères d'admissibilité établis pour le programme Fêtons l'Ontario, des exigences obligatoires et techniques, de même que sur leur mérite individuel.

Si nous avons fait une demande infructueuse de financement de Fêtons l'Ontario dans le passé, pouvons-nous toujours faire une demande?

Oui. Le programme Fêtons l'Ontario est ouvert à tous les candidats admissibles qui répondent aux critères d'admissibilité énoncés dans le [Guide de présentation d'une demande de Fêtons l'Ontario 2017](#).

Mon événement demande (ou reçoit) des subventions provenant d'autres sources. Sommes-nous toujours admissibles au financement de Fêtons l'Ontario?

Les festivals et événements ayant accès à plusieurs sources de revenus peuvent

demander du financement s'ils répondent à tous les critères d'admissibilité.

Les festivals et événements financés par Fêtons l'Ontario doivent-ils répondre à des critères d'accessibilité?

Les festivals et événements financés par Fêtons l'Ontario doivent mener à bien leurs projets en conformité avec toutes les lois et règlements fédéraux et provinciaux, tous les règlements municipaux, et tout autres ordres, règles et règlements liés à tous les aspects du projet.

Les demandeurs sont priés de mieux comprendre leurs obligations en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). La LAPHO permet à toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, de faire partie de leur collectivité quotidiennement.

Le gouvernement de l'Ontario a publié le [Guide sur l'accessibilité des festivals et des événements extérieurs](#) à l'intention des organisateurs de festivals et d'événements extérieurs afin d'améliorer l'accessibilité et de mieux comprendre leurs obligations en vertu de la Loi.

Les dépenses liées à l'amélioration de l'accessibilité et les services sont admissibles dans le cadre du programme Fêtons l'Ontario 2017.

Comme annoncé l'année dernière, le programme Fêtons l'Ontario 2017 tiendra compte de la façon dont les demandeurs se sont acquittés de leurs obligations connexes à la LAPHO dans le cadre des critères de notation.

Quel montant de financement puis-je recevoir pour mon projet d'amélioration ou mon nouvel événement?

Les événements existants sont admissibles au financement des projets d'amélioration soit à un montant de 50 pour cent des dépenses de fonctionnement en espèces du projet d'amélioration soit à un montant de 25 pour cent des dépenses de fonctionnement en espèces de l'événement de base, le montant le moins élevé prévalant, jusqu'à un seuil maximal, en fonction de leur catégorie de financement :

- les événements existants dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont inférieures à 250 000 \$ sont admissibles jusqu'à concurrence de 50 000 \$;
- les événements existants dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont égales ou supérieures à 250 000 \$, mais inférieures à 1 M \$ sont admissibles jusqu'à concurrence de 100 000 \$;
- les événements existants dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont égales ou supérieures à 1 M \$ sont admissibles jusqu'à concurrence de 300 000 \$ pour un financement d'un an ou de 275 000 \$ par an pour un financement pluriannuel étalé sur deux ans.

Les nouveaux événements sont admissibles jusqu'à concurrence de 25 % de leurs dépenses de fonctionnement en espèces totales prévues jusqu'à un seuil maximal, en fonction de leur catégorie de financement :

- les nouveaux événements dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont inférieures à 250 000 \$ sont admissibles jusqu'à concurrence de 25 000 \$;
- les nouveaux événements dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont égales ou supérieures à 250 000 \$, mais inférieures à 1 M \$ sont admissibles jusqu'à concurrence de 50 000 \$;
- les nouveaux événements dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont égales ou supérieures à 1 M \$ sont admissibles jusqu'à concurrence de 150 000 \$;
- les nouveaux événements ne sont pas admissibles au financement pluriannuel.

Puis-je présenter une demande de financement pour une campagne de marketing?

Les demandeurs ne peuvent pas présenter de demande uniquement pour le financement d'une campagne marketing par l'intermédiaire du programme Fêtons l'Ontario 2017 sans une proposition de projet d'amélioration.

Cependant, les demandeurs peuvent inclure le marketing à titre de dépense admissible dans le cadre de leur demande associée au projet d'amélioration. Les demandeurs peuvent présenter une demande de financement pour les frais de marketing associés à leur projet d'amélioration (si le projet d'amélioration se prête bien au marketing), à l'événement lui-même, ou au deux. La demande de financement pour le marketing doit demeurer conforme à l'ensemble du plan de marketing de l'événement.

Les seuils de financement ci-dessus sont compris dans les frais de marketing. Le montant de financement maximum alloué aux frais de marketing ne peut dépasser 15 pour cent du montant total de la subvention accordée dans le cadre du programme Fêtons l'Ontario.

Le financement du marketing sera octroyé uniquement pour les initiatives de marketing visant les touristes effectuant un court séjour et qui sont :

- de la province (Ontario) et habitant à au moins 100 kilomètres de l'événement;
- de l'extérieur de la province de l'Ontario (c.-à-d., du Québec, d'autres régions du Canada, des États-Unis, ou d'un autre pays).

Les demandeurs peuvent demander un financement pour les frais de marketing admissibles en consultant le Guide de présentation d'une demande, à la section « Priorité de financement, catégorie de financement, formule de financement, financement maximal ».

Puis-je présenter une demande pour le financement de projet d'amélioration et le financement d'une campagne de marketing?

Oui, à condition que toutes les exigences soient remplies.

Puis-je présenter uniquement une demande de financement d'une campagne de marketing?

Non. Les organisations peuvent présenter une demande pour le financement d'une campagne marketing seulement si elles incluent un projet d'amélioration de l'événement dans leur demande.

Puis-je présenter uniquement une demande de financement d'un projet d'amélioration?

Oui.

La signalisation sur les sites fait-elle partie des dépenses admissibles à ce financement?

Oui, pourvu que les dépenses associées à la signalisation sur les sites aient un lien avec le projet d'amélioration proposé ou avec l'amélioration de la programmation, des activités ou des services offerts. Dans tous les cas, les demandeurs doivent préciser le lien entre les dépenses prévues et les résultats escomptés.

Comment dois-je procéder pour demander une subvention dans le cadre du programme Fêtons l'Ontario?

Le portail de Subventions Ontario du [gouvernement de l'Ontario](#) se veut un guichet unique aux utilisateurs pour remplir et présenter des demandes de subvention, pour vérifier l'état d'une demande et pour produire leurs rapports.

Le Ministère refusera les demandes présentées dans le cadre du programme Fêtons l'Ontario qui auront été soumises dans un format autre que le formulaire en ligne du système de subventions de l'Ontario.

Le candidat doit d'abord s'inscrire à titre d'utilisateur à l'aide du système encodé d'ouverture de session ONE-key du gouvernement de l'Ontario accessible sur le site Web de [Subventions Ontario](#) et remplir ensuite sa demande en ligne.

Des modules et des guides de référence rapide sont mis à sa disposition en ligne pour l'aider à naviguer sur le site, ainsi qu'un soutien technique pendant les heures normales d'ouverture.

Votre [conseiller touristique régional](#) est également en mesure de vous fournir des précisions sur les demandes de subvention dans le cadre de Fêtons l'Ontario.

J'ai des difficultés à accéder au système de subventions de l'Ontario. Que dois-je faire?

Pour obtenir du soutien technique concernant le système des subventions de l'Ontario, vous pouvez communiquer avec le Service à la clientèle de Subventions Ontario, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h (HE) :

À Toronto : 416 325-6691 Numéro sans frais : 1 855 216-3090
Courrier électronique : GrantsOntarioCS@Ontario.ca

Quelle est la date limite pour déposer une demande de subvention dans le cadre de Fêtons l'Ontario?

La date limite pour postuler à la catégorie Fêtons l'Ontario 2017 ou catégorie Fêtons l'Ontario 2017 Pluriannuel était le mardi 8 novembre 2016 à 17h00 (heure normale de l'Est) en utilisant le système de subventions de l'Ontario.

Les demandes pour la catégorie Superproduction de Fêtons l'Ontario sont acceptées sur une base continue et doivent être soumises au moins deux mois avant le début de l'événement pour le volet Candidature et au moins quatre mois avant l'événement pour le volet Accueil d'événements.

Quand saurais-je si ma demande de Fêtons l'Ontario 2017 a été acceptée?

Les décisions prises concernant les demandes de financement seront communiquées au début du mois de mars 2017.

Une fois le projet réalisé, devrai-je transmettre un rapport au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport?

Oui. Les candidats dont la demande de financement aura été acceptée devront remettre un rapport sur les résultats de leur projet dans un délai de 90 jours après la date de fin de l'événement. Ils devront aussi utiliser le formulaire de rapport final de Fêtons l'Ontario disponible en ligne sur le site Web de Subventions Ontario.

Pouvez-vous me recommander un rédacteur professionnel qui m'aidera à préparer ma demande de financement?

Nous ne sommes pas en mesure de vous recommander un rédacteur professionnel pour vous aider avec votre demande, mais votre [conseiller touristique régional](#) constitue une excellente ressource pour obtenir des réponses à vos questions spécifiques concernant le programme Fêtons l'Ontario.



SUPERPRODUCTION DE FÊTONS L'ONTARIO

Quelle est la définition de la catégorie Superproduction au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport?

Aux fins de la catégorie Superproduction, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport définit une superproduction comme un événement :

- de renommée nationale ou internationale faisant l'objet d'une couverture médiatique importante;
- dont la renommée à l'échelle nationale ou internationale est suffisante pour attirer les touristes en Ontario;
- dont les dépenses de fonctionnement en espèces sont d'au moins un million de dollars; et
- qui est un événement non récurrent sur une base annuelle en Ontario, mais qui se déplace dans les destinations hôtes au Canada et à l'étranger, ou qui est un événement unique.

Le [Guide de présentation d'une demande pour un événement Superproduction de Fêtons l'Ontario](#) présente une définition de ce terme et d'autres termes clés.

Quel est le plafond de financement?

Le volet Candidature de la catégorie Superproduction ne prévoit aucune limite de financement. Toutefois, votre demande devra contenir une justification sérieuse liée aux exigences de la candidature afin de légitimer le montant demandé.

Dans le cadre du volet Accueil d'événements de la catégorie Superproduction, le soutien financier peut atteindre 20 pour cent des dépenses de fonctionnement en espèces admissibles telles que décrites dans le budget de fonctionnement de l'événement faisant l'objet de la demande dans la catégorie Superproduction.

La répartition des subventions accordées aux projets des catégories Superproduction et Accueil sera déterminée par le nombre de demandes reçues et le montant des subventions approuvées pour chacune des catégories.

Quels sont les types de dépenses admissibles dans le cadre d'une demande de financement dans la catégorie Superproduction?

Dans le cadre du volet Candidature de la catégorie Superproduction, les coûts admissibles comprennent uniquement les coûts associés au processus de dépôt de candidature.

Dans le cadre du volet Accueil d'événements de la catégorie Superproduction, les dépenses admissibles comprennent les dépenses liées à la présentation de l'événement, à

l'exclusion des coûts autrement engagés (par exemple, les dépenses courantes engagées par l'organisme d'accueil.)

Pour obtenir des exemples de dépenses admissibles ou non admissibles ou des renseignements sur les exigences liées au programme, veuillez consulter le [Guide de présentation d'une demande pour un événement Superproduction de Fêtons l'Ontario](#).

Les dépenses associées au marketing sont-elles admissibles dans le cadre du programme Superproduction de Fêtons l'Ontario?

Non. Le soutien aux activités de marketing est offert uniquement dans le cadre du programme principal Fêtons l'Ontario.